

Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2011

Membres présents

Mesdames Martine AUDIBERT, Marie-Claude MOREAU et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur).

Messieurs José VIÉ, Christian GUILLAUD, Jacky HERVOUET, Martial BAUDIOT, Daniel FERTIN, Christophe GUYOT, Jean-Baptiste PEYRAUD, Raymond THILLOU et Daniel TRUCHY.

Membres absents excusés

Madame Florence VIÉ

Messieurs Francis PETITCOLLOT et Eric HARDY (représentant du comité directeur).

Membres absents

Messieurs Nicolas BRULÉ et Thierry GILBERT.

Modification à apporter au compte rendu de la réunion des responsables des clubs du 9 septembre 2011 : le club de l'AS Villeroy était représenté.

Point sur le championnat

| 1ère journée de championnat du 25/09/11 | |
|--|---|
| Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €) | Bussy, Villefargeau, Saint-Martin-du-Tertre |
| Feuille de match non reçue (amende de 5 €) | Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Escamps (feuillelet bleu) |
| Joueurs non licenciés (amende de 5 € par joueur) | <p><u>Sergines</u> : Kevin VINOUE, Laetitia VINOUE, Jérémy FOUCHY, Philippe ERHART, Christophe DELAUNAY soit 5 joueurs (l'amende sera donc de 25 €) score match Sergines/Alliance Nord : 0-3 et 0 pt pour Sergines</p> <p><u>Gurgy</u> : 9 joueurs sur 10, amende plafonnée à 25 € score match Gurgy/Arces : 0-3 et 0 pt pour Gurgy</p> <p><u>Bussy-en-Othe</u> : Thomas HENRY score match Bussy-en-Othe/Noé : 0-3 et 0 pt pour Bussy</p> |
| Carton rouge direct (amende de 8 €) | Jean-Philippe HENRY de Saint-Valérien : 1 pt de moins au championnat pour son équipe (dossier transmis à la commission disciplinaire de 1ère instance et joueur suspendu à titre conservatoire) |

| | |
|--|--|
| Forfait déclaré (amende de 10 €) | <u>Brichères</u> score match Brichères/Saint-Aubin : 0-3 et 1 pt pour Brichères |
| Arbitre central non licencié | <u>Vallan</u> score match Vallan/Les Bries : 0-3 et 0 pt pour Vallan |
| <u>Cas particulier</u> : Benoît BRETAGNE, joueur de Bussy-en-Othe, est suspendu à titre conservatoire jusqu'à la décision de la commission disciplinaire de 1ère instance | |

| 2ème journée de championnat du 02/10/11 | |
|--|---|
| Feuille de match non reçue (amende de 5 €) | Montacher (feuille bleu) |
| Joueur non licencié (amende de 5 €) | <u>Envol Rive Droite</u> : Eddy ROBIERE score match Envol/Merry-la-Vallée : 0-3 et 0 pt pour Envol |
| Equipe incomplète (amende de 10 €) | Brichères score match Irancy/Brichères : 3-0 et 1 pt pour Brichères |
| <u>Cas particulier</u> : match Saint-Siméon/Saint-Julien 1 St-Julien 1 : équipe réduite à 5 joueurs en cours de match suite à blessures, le score reste acquis à l'arrêt du match, soit 4-0. Le club n'est pas amendable car l'équipe était complète en début de rencontre. | |

| 3ème journée de championnat du 09/10/11 | |
|--|---|
| Carton jaune | Malik HADDACHA (Cravant) |
| Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €) | Soucy, Bussy, Avicenne, ACSTA |
| Feuille de match non reçue (amende de 5 €) | St-Julien 2 et Alliance Nord (feuille blanc) Esnon, Avicenne, Villeneuve-la-Guyard, Laroche (feuille bleu) |
| Licence sans photo (5 €) | Zaire IDRISSE (Avicenne) Jimmy KHALEH (Saint-Julien 2) Raphaël VINCENTE et Steven FERET (Villefargeau) |
| Défaut de mise à jour des listes de joueurs (amende de 16 €) | Domats 2 |
| Arbitre central non licencié | Bussy-en-Othe score match Bussy/Appoigny : 0-3 et 0 pt pour Bussy |

| 4ème journée de championnat du 16/10/11 | |
|--|--|
| Carton jaune | Mathieu BILBOT (Laroche) Julien DARLOT (Auxerre United) |
| Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €) | Alliance Nord |
| Feuille de match non reçue (amende de 5 €) | Saint-Julien 2, Arces, Fleury, Senan 2 (feuille bleu) Vallan, Malay-le-Grand, Etoile Auxerre (feuille blanc) |
| Licence sans photo (5 €) | Steven FRUND (Piédalloues 2) |
| Non présentation de licence (amende de 5 €) | Antoine LAIDET (Chevannes) |
| Forfait non déclaré (amende de 16 €) | Pont-sur-Yonne score match Bussy-en-Othe/Pont-sur-Yonne : 3-0 et 0 pt pour Pont-sur-Yonne qui devra se déplacer à Bussy-en-Othe pour le match retour de la 13ème journée le 26 février 2012 |
| <u>Pour information</u> : le match Domats 1/Avicenne a été reporté par la commission au 18 décembre 2011, un arrêté préfectoral interdisant l'utilisation du terrain à Domats. Cette décision n'est pas à considérer comme une demande de report de la part de Domats 1. | |

Rappels pour que les feuilles de match soient correctement complétées : une feuille incorrectement remplie est amendable de 5 €. La commission n'appliquera pas cette amende sur les 4 premiers matches mais le fera pour les matches à venir.

↳ Le 1er exemplaire bleu est à envoyer par courrier ou mail au siège de l'UFOLEP (secrétariat.ufolep89@orange.fr)

↳ Le 2ème exemplaire blanc est à envoyer par courrier ou mail à Christian GUILLAUD (feuille.blanche@ufolep89-foot7.org)

↳ Veillez à bien indiquer dans la zone grisée le nom du dirigeant de chaque équipe, ce dirigeant pouvant être un joueur.

↳ Le nom des arbitres assistants doit être obligatoirement inscrit. S'il s'agit de plusieurs joueurs, indiquez « joueurs remplaçants ».

Règlement football

Le nouveau règlement validé par le Comité Directeur est consultable sur le site football.

Principales modifications apportées :

➤ Page 1 – licences : retrait de la mention « licence homologuée depuis au moins huit jours ». Par contre, pour les clubs participant aux Coupes Nationales, les licences doivent être homologuées depuis au moins huit jours avant le premier match de qualification.

➤ Page 3 – journée UFOLEP : l'amende pour non participation à la journée UFOLEP est annulée. Il est cependant souhaitable que toute association inscrite dans le championnat présente une équipe à cette journée.

➤ Page 3 – clubs ayant plusieurs équipes : les listes ne sont plus à envoyer au siège de l'UFOLEP mais au responsable de la commission chargé du suivi des listes (Christian GUILLAUD).

➤ Page 4 - report de match : ne prévenir désormais que le responsable des reports de match (Daniel FERTIN).

➤ Page 6 – groupe « vétérans » : les joueurs doivent être âgés de 35 ans et plus, les équipes peuvent être renforcées par deux jokers de plus de 30 ans.

➤ Page 8 : modification du tarif des indemnités kilométriques : 0,24 €.

➤ Page 10 - forfait : tout forfait, déclaré ou non, **en Coupe**, entraînera une suppression de 2 points au Championnat (décision proposée et votée par les clubs lors de la réunion annuelle).

➤ Page 10 – lorsqu'un club doit déclarer forfait, il devra, **le vendredi soir dernier délai**, prévenir l'équipe adverse ainsi que le responsable du contrôle des feuilles de match. Passé ce délai, le match sera considéré comme forfait non déclaré.

Point sur la Coupe Nationale à 11

Résultats du 3 octobre 2011 pour les équipes de l'Yonne :

| | | |
|---------------------------|-----------------------------------|-------|
| FC Chéu (89) | Communaux Hénin Beaumont (62) | 2 - 5 |
| Esnon/Mailly (89) | Inter Marché Troyes (10) | 5 - 2 |
| Paron/Pont-sur-Yonne (89) | Municipaux Villeneuve d'Ascq (59) | 0 - 1 |
| SDC Lens (62) | FC Piédalloues (89) | 3 - 0 |
| Douvrin (62) | Auxerre United (89) | 2 - 0 |

Les prochaines rencontre du dimanche 30 octobre 2011 :

Coupe Gauthier
Lambres les Douai (59) contre Esnon/Mailly

Coupe Delarbre
Auxerre United/Saint-Aubin contre Durisotti Sallaumines (62)
Piédalloues contre Deux Synthés (59)
Gouy sous Bellonne (62) contre Chéu

Coupe Michot

La date du 1er tour sera fixée ultérieurement. Par conséquent, le match Fleury-la-Vallée/Pont-sur-Yonne se jouera comme prévu initialement au 30/10/11 et la date du match Paron/Esnon reste fixée au 15 janvier 2012.

Questions diverses

➤ Vétérans : seuls 3 joueurs se sont déclarés sur le site à la recherche d'une équipe.

Seules 2 équipes, Piédalloues et Saint-Siméon se sont inscrites, ce qui ne permet pas de lancer un championnat vétérans cette saison.

La commission décide d'effectuer un sondage auprès des licenciés de plus de 35 ans après consultation du listing au siège de l'UFOLEP.

Des plateaux seront proposés au printemps 2012 pour les équipes de vétérans.

➤ La nouvelle équipe de Champignelles, inscrite au championnat, s'est désistée et a été remplacée par l'équipe Etoile Auxerre qui s'était inscrite hors délai.

➤ L'équipe Piédalloues 3, inscrite au championnat vétérans, remplace l'exempt dans le groupe G du championnat seniors.

➤ 2/3 des clubs se sont inscrits en ligne via le site internet.

➤ Afin de compléter les fiches techniques des clubs sur le site, une photo de chaque équipe est demandée.

➤ Un joueur suspendu par la FFF pour une durée de 8 mois a eu sa licence UFOLEP suspendue également. Christian GUILLAUD et Martial BAUDIOT vont prendre contact avec la FFF pour « croiser » les listes des licenciés dans les 2 fédérations.

➤ Christian GUILLAUD, responsable des listes d'équipes, fait observer que, cette saison, les listes ont toutes été faites avant le début du championnat.

➤ Le 3 décembre prochain, soirée moules frites à Saint-Siméon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU